

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2022, À 19 H

Sont présents :

Monsieur Patrick L'Heureux	Représentant des parents
Madame Catherine Munger	Représentante des parents
Madame Joëlle Perreault-Chabot	Représentante des parents
Madame Sophie Beaudry	Représentante des parents
Mme Andréanne Pouliot	Représentante des parents
Madame Marlène Barras	Enseignante
Monsieur Anthony Larouche	Enseignant
Madame Rébecca Côté	Enseignante
Madame Julie Amyot	Service de garde
Madame Myriam Lapointe-Breton	Personnel professionnel
Madame Annick Caron	Directrice

1. Ouverture de l'assemblée

Conformément à l'article 57 de la LIP, madame la directrice présidera aux délibérations du conseil d'établissement jusqu'au choix d'une personne pour en présider les travaux.

Mot de bienvenue et vérification de quorum

Mme Annick Caron souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance après avoir constaté que tous les membres ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

Présentation des membres et la durée du mandat de chacun

Mme Annick Caron demande aux personnes présentes de se présenter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

En l'absence d'un président, la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour et celui-ci a été préalablement communiqué aux membres. Mme Annick Caron demande d'ajouter un point 18.1 : Sorties éducatives.

Mme Marlène Barras propose l'adoption de l'ordre du jour : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 01

3. Adoption du compte rendu de la réunion du 8 juin 2022

Mme Sophie Beaudry propose l'adoption du compte rendu : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 - 02

4. Suivi au procès-verbal du 8 juin 2022

Pas de suivi au procès-verbal.

5. Droit de parole au public (10 minutes)

Pas de public.

6. Élection au poste de président (e) et du substitut à la présidence

Mme Annick Caron préside l'élection.

Mme Annick Caron explique que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du Centre de services scolaire.

Mme Joëlle Perreault-Chabot se propose pour assumer la présidence. Étant donné qu'il n'y a pas d'autres parents intéressés, elle est donc élue pour la présidence.

M. Patrick L'Heureux se propose comme substitut à la présidence.

Résolution 028 – CE 22/23 – 03

7. Élection au poste de secrétaire

Mme Annick Caron propose de faire le procès-verbal, mais que les notes seront prises par Mme Andréanne Pouliot. En l'absence de cette dernière, c'est Mme Catherine Munger qui assurera le rôle de secrétaire. Les membres acceptent à l'unanimité la procédure suggérée par la direction.

Résolution 028 – CE 22/23 – 04

8. Nomination des membres de la communauté

Mme Annick Caron nous informe que personne de la communauté ne s'est montré intéressé à siéger sur le conseil d'établissement. M. Anthony Larouche offrira à un membre de la maison des jeunes le poste de représentant de la communauté.

9. Adoption du rapport annuel 2022

Mme Annick Caron présente le rapport annuel du conseil d'établissement de l'année 2021-2022. Quelques coquilles sont soulignées par différents membres. À la suite des corrections et de l'adoption, il sera déposé sur le site Internet de l'école.

Mme Julie Amyot propose l'adoption du rapport annuel : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 05

10. Adoption du plan de lutte

Mme Annick Caron présente et explique le plan de lutte 2022. Il est à noter que ce plan de lutte a été fait à partir des réponses au questionnaire complété au printemps 2021, par les élèves de 3^e à 6^e année ainsi que par les enseignants. Suite à l'adoption du plan de lutte, il sera déposé sur le site internet de l'école.

Mme Myriam Lapointe-Breton propose l'adoption du plan de lutte : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 06

11. Dénonciation d'intérêt des membres

Mme Annick Caron explique aux membres le formulaire de dénonciation d'intérêts comme le prescrit l'article 70 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*. Les membres doivent signer la dénonciation et la remettre à Mme Annick Caron.

12. Adoption des règles de régie interne

Mme Annick Caron présente les règles de régie interne. Une modification est apportée à la section « Membres du conseil » afin de permettre le remplacement du personnel de soutien par un employé du personnel enseignant comme membre du conseil tel que la loi le permet. Une révision du texte de la section virtuelle sera prévue.

Mme Andréanne Pouliot propose l'adoption des *Règles de régie interne* présentées : adoptées à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 07

13. Modalités de fonctionnement SDG

Mme Annick Caron présente les nouveaux tarifs du service de garde établis par le MELS. Quelques coquilles sont soulignées par des membres, notamment au niveau de la mise à jour des tarifs. Des explications supplémentaires sont demandées par les membres pour l'augmentation progressive des tarifs.

M. Anthony Larouche propose l'adoption des modalités de fonctionnement du service de garde : adoptées à l'unanimité.

14. Établissement du calendrier des rencontres du CÉ pour 2022-2023

Nous choisissons de tenir les réunions les mercredis autant que possible. Mme Annick Caron propose des dates pour les rencontres : 30 novembre 2022, 25 janvier 2023, 29 mars 2023, 3 mai 2023 et 7 juin 2023. Toutes les rencontres auront lieu en présentiel, à 19 h. Également, les dates des séances du CÉ seront communiquées dans le Messenger et sur le site Internet de l'école.

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 08

15. Validation des renseignements personnels

Les membres valident le document. Une version corrigée sera envoyée par courriel.

16. Trésorerie : Budget de fonctionnement du CÉ pour l'année 2022-2023

Mme Annick Caron nous informe que le budget du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023 est de 1231\$ pour cette année. Un surplus a été engendré l'an dernier au montant de 376\$, et sera ajouté au budget de cette année. Un montant de 112 \$ a été utilisé en reprographie et deux soupers seront payés aux membres avec les sommes dédiées au conseil d'établissement afin de les remercier de leur implication.

Le budget tel que présenté est adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 09

17. **Projet sécurité routière**

Encore cette année, le comité pourra présenter une demande. Les membres du conseil d'établissement sont d'accord afin que le comité puisse aller de l'avant avec la présentation d'un nouveau projet.

18. **Formation obligatoire**

Mme Annick Caron informe que les nouveaux membres devront suivre les formations obligatoires. À cet effet, un cahier a été remis aux membres dans lequel se retrouvent toutes les fiches dédiées à la formation.

19. **Sorties éducatives**

Mme Annick Caron informe les membres du conseil d'établissement des sorties éducatives prévues. Elle nous mentionne également que cette année, les sommes prévues par la mesure devront être utilisées pour sortir avec les élèves.

Pour les classes de Constellations :

- 7 novembre : Grand théâtre de Québec 17,31\$

Pour les classes du 2^e cycle :

- 7 novembre, 22 novembre et 5 décembre : Bibliothèque Jean Baptiste à Duberger (gratuit)
- 2 mai : Maison Léo Provancher 27,55\$

Pour les classes du 3^e cycle :

- 18 octobre : Musée des plaines d'Abraham 22,81\$

Mme Sophie Beaudry propose l'adoption des sorties scolaires : adoptées à l'unanimité.

Résolution 028 -CE 22/23- 10

Points fixes

20. **Parole à la technicienne du service de garde**

Mme Julie Amyot nous informe que cette année 223 élèves sont inscrits au service de garde. Cette année, pour les journées pédagogiques, les parents pourront inscrire leur enfant à une journée avec animation ou encore avec activités élaborées par des éducateurs du service de garde. Les parents ont eu l'occasion de remplir un formulaire papier pour exercer leur choix.

Cette année, toutes demandes de modifications devront être faites en remplissant le formulaire prévu à cet effet.

Finalement, encore cette année, l'application « hop hop » est disponible pour les parents qui sont inscrits.

21. **Parole à la représentante de la communauté**

Aucun représentant de la communauté n'est présent.

22. Parole au représentant du Comité de parents

La représentante du Comité de parents était absente à la première rencontre.

Points d'informations

23. Informations de la direction et du personnel de l'école

Mme Annick Caron nous informe que M. Anthony Larouche sera « aide à la direction » cette année.

Également, la plupart des activités parascolaires ont débuté. Cette année plusieurs activités sont offertes aux élèves.

Dans le cadre du programme de la culture à l'école, plusieurs activités seront vécues cette année.

- Planétarium pour tous les élèves.
- Théâtre de marionnettes pour les élèves du préscolaire, 1^{er} cycle et pour les classes de Constellations.
- Activités avec le bédéiste Prouch pour les élèves du 2^e et 3^e cycle.
- Activités avec Sciences en folies pour tous les élèves.

Le nouveau système d'encadrement des élèves porte fruit.

Dans le cadre de la semaine pour contrer la violence et l'intimidation, le comité a organisé des activités qui seront vécues dans toutes les classes.

Bons coups :

- Mme Sophie Beaudry tient à souligner l'ouverture de Mme Marie-Ève Couture envers les besoins de sa fille.
- Mme Joëlle Perreault Chabot tient à souligner la présence et l'accessibilité de Mme Julie Amyot au service de garde.

24. Adoption de la levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, sur proposition de Mme Marlène Barras, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée ordinaire à 21 h 19.

Résolution 028 – CE 22/23 – 11

Annick Caron
Directrice

Joëlle Perreault-Chabot
Présidente